

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 24 JUIN 2021

DELIBERATION N°2021.00253

BUDGET SUPPLEMENTAIRE DU BUDGET PRINCIPAL 2021 ET DES BUDGETS ANNEXES

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 16 juin 2021

Nombre de membres en exercice : 123

Nombre de présents : 96

Nombre de pouvoirs : 19

Nombre de voix : 115

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Abdelouahb BAKLI, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Caroline BENOUMELAZ, Mme Nora BERROUKECHE, Mme Jennifer BONJOUR, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, Mme Nicole BRUEL, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, Mme Catherine CHAPARD, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Frédérique CHAVE, Mme Laura CINIERI, M. Germain COLLOMBET, M. Jordan DA SILVA, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, M. Jean DUVERGER, Mme Véronique FALZONE, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Marie-Christine GOURBEYRE, M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON, M. Jacques GUARINOS, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Bernard LAGET représenté par Mme Marie José MAKAREINIS, M. Denis LAURENT, M. Olivier LONGEON, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Yves MORAND représenté par Mme Christine HEYRAUD, Mme Solange MORERE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Ali RASFI, Mme Brigitte REGEFFE, M. Hervé REYNAUD, Mme Laurence RICCIARDI, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, M. Christian SERVANT, Mme Corinne SERVANTON, M. Gilbert SOULIER, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT,

M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI, M. Daniel TORQUES, Mme Laetitia VALENTIN,
M. Jacques VALENTIN, M. Julien VASSAL, Mme Eliane VERGER LEGROS

Pouvoirs :

M. Eric BERLIVET donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
Mme Audrey BERTHEAS donne pouvoir à M. Julien VASSAL,
Mme Michèle BISACCIA donne pouvoir à M. Christian SERVANT,
M. Christophe CHALAND donne pouvoir à M. Pascal GONON,
M. Marc CHAVANNE donne pouvoir à Mme Corinne SERVANTON,
Mme Viviane COGNASSE donne pouvoir à M. Jordan DA SILVA,
M. Paul CORRIERAS donne pouvoir à M. Jacques GUARINOS,
M. Pierrick COURBON donne pouvoir à Mme Laetitia VALENTIN,
M. Fabrice DUCRET donne pouvoir à M. Martial FAUCHET,
M. Christophe FAVERJON donne pouvoir à M. Vincent BONY,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL donne pouvoir à M. Daniel GRAMPFORT,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
M. Claude LIOGIER donne pouvoir à M. Robert KARULAK,
M. Julien LUYA donne pouvoir à Mme Eveline SUZAT-GIULIANI,
Mme Marie-Jo PEREZ donne pouvoir à Mme Nicole PEYCELON,
M. Marc PETIT donne pouvoir à Mme Christiane BARAILLER,
Mme Clémence QUELENNEC donne pouvoir à M. Gérard TARDY,
Mme Nadia SEMACHE donne pouvoir à Mme Brigitte REGEFFE

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Jean-Pierre BERGER, M. Henri BOUTHEON,
M. Guy FRANCON, M. Rémy GUYOT, M. Yves LECOCQ, Mme Djida OUCHAOUA,
M. Jean-Louis ROUSSET

Secrétaire de Séance :

M. Tom PENTECOTE

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 24 JUIN 2021

BUDGET SUPPLEMENTAIRE DU BUDGET PRINCIPAL 2021 ET DES BUDGETS ANNEXES

Le projet du Budget Supplémentaire 2021 a pour objet :

- de reporter en 2021 les crédits engagés sur l'année 2020, ainsi que de reprendre les résultats de l'exercice 2020,
- de procéder à l'ajustement du Budget Primitif 2021,

* * * * *

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021

I - LE BUDGET PRINCIPAL

1 – Les reports d'investissements :

Le montant des reports s'élève à :

- 27 620 385.95 € en dépenses
- 18 403 836.98 € en recettes (dont 15 973 000 € d'emprunt)

Le financement de ces reports est assuré par une affectation du résultat de fonctionnement de 9 216 548.97 €.

Le détail des reports pour chacune des opérations d'investissement du Budget Principal figure au compte administratif 2020.

2 – Les inscriptions au Budget Supplémentaire (hors écritures d'ordre et doubles comptes) :

Les inscriptions nouvelles du Budget Supplémentaire s'élèvent à 76 687 552.36 € :

- 10 737 728.02 € en fonctionnement,
- 39 516 796.79 € en investissement.

D'une manière générale le financement des dépenses nouvelles doit être assuré par :

- l'excédent de fonctionnement et d'investissement reporté,
- diverses recettes supplémentaires constatées en fonctionnement ou en investissement,
- le cas échéant le recours à l'emprunt.

- **2.1 – Les recettes disponibles pour le Budget Supplémentaire :**

En fonctionnement :

- l'excédent reporté constaté au Compte Administratif 2020	33 528 835.31 €
- les recettes complémentaires au BS	6 041 538.81 €
- Total des recettes de fonctionnement disponibles.....	39 570 374.12 €

En investissement :

- des subventions, cessions, remboursement d'avances, fonds de concours	3 527 474.04 €
- un ajustement du FCTVA	2 775 470.65 €
- augmentation emprunt	4 381 206.00 €
- Total des recettes d'investissement disponibles.....	10 684 150.69 €

Soit un total de 50 254 524.81 €

- **2.2 – Utilisation des recettes disponibles :**

Il est proposé de répartir les recettes disponibles de la manière suivante :

En fonctionnement :

- des ajustements sur les dépenses du BP	10 737 728.02 €
--	-----------------

(ces ajustements de dépenses font l'objet d'explications détaillées ci-après)

En investissement :

- l'inscription de dépenses à hauteur de.....	39 516 796.79 €
---	-----------------

(ces ajustements de dépenses font l'objet d'explications détaillées ci-après)

Soit un total de 50 254 524.81 €

3 – Les ajustements par rapport au Budget Primitif :

Pour chaque secteur d'activité, déduction faite des transferts de crédits (équilibrés entre articles ou entre sections), le détail est le suivant :

- **3.1 – Pôle attractivité et développement du territoire**

❖ **Développement économique**

En fonctionnement, des régularisations de titres concernant des loyers économiques sont effectuées pour 27 950 €. Par ailleurs, il est procédé à la suppression de 35 000 € inscrits pour réaliser une étude d'impact après la Biennale Internationale du Design puisque celle-ci est reportée en 2022 du fait de la crise sanitaire.

En recettes, des loyers complémentaires sont inscrits pour 50 800 € ainsi qu'une subvention de la Région de 17 000 € pour l'économie sociale et solidaire.

En investissement, une somme de 205 000 € est nécessaire pour le site de Novacieries à Saint-Chamond pour le Pôle Entrepreneuriat et Innovation pour des actes notariés pour le

rachat d'équipements publics. Sur le site de Métrotech à Saint-Jean Bonnefonds, 100 000 € sont inscrits pour l'aménagement des bâtiments 9 et 25. Des crédits sont ajustés sur divers sites pour 82 000 € (Halles Couzon, Ondaine 2020...).

Le budget annexe Zones Industrielles (ZI) enregistre un résultat d'investissement qui permet le remboursement d'avances au budget principal, pour un montant de 481 825.76 € que le budget Zones Industrielles reversera au budget Principal et ceci en raison de travaux de cheminement annulés sur la Zone du Bourdon à Lorette et des travaux décalés en 2022 sur la zone des Volons à Andrézieux-Bouthéon.

❖ **Innovation et Numérique**

En fonctionnement, 30 000 € de crédits sont annulés en raison du report de la Biennale du Design en 2022.

En investissement, en raison de décalage de travaux au Centre des Savoirs et d'Innovation une subvention de 600 000 € est annulée car décalée en 2023.

L'abondement au dispositif intégré pour l'innovation (D2IN) en partenariat avec Bpifrance sous forme de fonds d'aide à l'innovation pour les entreprises innovantes est augmenté de 500 000 €.

❖ **Ecole numérique**

En investissement, le plan école numérique se poursuit et il est nécessaire de rephaser l'autorisation de programme et d'inscrire 100 000 € de crédits.

❖ **Tourisme**

En fonctionnement, il est enregistré également des remboursements de locations de salles du château de Fontanès pour 9 700 € en raison de la crise sanitaire et une diminution des recettes prévues en 2021 pour -20 000 €. Il est également procédé à une annulation de titre de taxe de séjour comptabilisé deux fois pour 11 048.80 €.

En investissement, 15 000 € de crédits sont prévus pour un parcours connecté Design dans le cadre de Pays d'Art et d'Histoire. Des ajustements de subventions FEDER de 2 971.51 € pour le plan de jalonnement et 10 680 € de la Région pour le « Design dans l'agglomération » sont inscrits.

❖ **Sport**

En fonctionnement, en raison de la crise sanitaire COVID il est nécessaire d'inscrire une dépense de 78 000 € pour rembourser des abonnements au centre de remise en forme du Nautiform payés en 2020 et de réduire la prévision de recettes de 50 000 € pour 2021. Pour l'espace nautique du Nautiform, qui rouvrira à compter de juillet 2021, les prévisions de recettes sont revues à la baisse pour -230 000 €, la subvention du département pour les collégiens fréquentant la piscine est elle aussi réduite de -3 000 €.

Les crédits pour les événements sportifs (Dauphiné libéré, rugby 2023 et JO 2024) sont réajustés de 133 100 €. Le musée des Verts étant fermé en raison de la crise sanitaire COVID, une exonération de loyers pour 2020 de 16 500 € a été accordée à l'association qui le gère.

En investissement, dans le but d'accueillir la coupe du monde de rugby en 2023 et les JO en 2024, il est nécessaire de demander une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la gestion de la pelouse du stade Geoffroy Guichard estimée à 70 000 €.

❖ **Musée d'Art Moderne et Contemporain**

En fonctionnement, en raison de la crise sanitaire du COVID, il est constaté des pertes de recettes sur les visites du Musée et sur les ventes de la boutique estimées à -115 000 €.

En investissement, dans le cadre de la politique d'acquisition d'œuvres d'art, le crédit est réajusté de 150 000 € avec, en contrepartie, une subvention du Fonds Régional d'Acquisition pour les Musées (FRAM) de 79 500 €. Pour la restauration de « la bulle à 6 coques », le crédit est complété de 7 000 € avec en atténuation, une subvention FRAM déjà perçue de 7 374 €. Suite à une donation « Durand Dessert » en 2021, une restauration de ces œuvres doit être réalisée pour 7 900 €. En recettes des subventions de la Région sont inscrites pour 9 283 € au titre des restaurations d'œuvre d'art.

- **3.2 – Pôle développement urbain**

❖ **Développement territorial**

En investissement, le crédit inscrit au BP 2021 pour la collecte de pneus via la fédération départementale des comités de développement agricole est complété de 20 000 €. Un complément de crédit de 80 000 € est ajouté pour des aides aux commerces dans les quartiers de ville prioritaires. Le PLUI se poursuit et il est nécessaire de rephaser l'autorisation de programme et d'inscrire 70 000 € de crédits. Les prévisions inscrites au BP 2021 pour le Schéma Directeur d'Urbanisme Commercial (SDUC) et les Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR) sont revus à la baisse de -34 000 €.

❖ **Habitat et cohésion sociale**

En fonctionnement, le plan Pauvreté 2021-2022, entièrement financé par l'Etat, est inscrit pour 400 000 € tant en dépenses qu'en recettes. Dans le cadre du plan précarité étudiante, les montants prévus pour le FAJD et pour le FSL sont doublés et nécessitent l'inscription de 264 000 €. Une étude sur le relogement doit être menée, elle est cofinancée par l'ANRU, 15 000 € de crédits sont ajoutés.

En investissement, dans le domaine de l'habitat, les projets étant maintenant tous opérationnels, les crédits prévus dans les autorisations de programme (AP) doivent être rephasés (il n'y a pas de reports en AP), il est ainsi nécessaire de rajouter 1 754 500 €.

❖ **Accessibilité Handicap**

En fonctionnement, les crédits sont complétés de 12 000 € pour rémunérer des interprètes pour les commissions accessibilité et handicap et la traduction en langue des signes des débats des conseils communautaires.

❖ **Plan vélo**

En investissement, le plan vélo se poursuit, et il est nécessaire de rephaser l'autorisation de programme et d'inscrire 171 313 € en recettes (il n'y a pas de reports en AP) pour des subventions dans le cadre de la convention Air ; de l'ADEME pour des études et de la Région pour les pistes cyclables réalisées à la Ricamarie, au Pertuiset à Unieux et boulevard Alexandre de Fraissinette à Saint-Etienne.

❖ **Développement durable**

En fonctionnement, la réalisation d'un atlas de la biodiversité nécessite l'inscription de 150 000 € compensé par une subvention de l'Office Français de la Biodiversité de 120 000 €. Sont ajoutés 39 000 € pour l'entretien des bornes de recharge électrique et 20 280 € pour des formations complémentaires sur les corridors écologiques qui ont dû être dédoublées en raison des règles sanitaires liées à la crise COVID.

En investissement, une étude sur le projet de recyclerie / ressourcerie est inscrite pour 60 000 €, elle sera financée par une subvention de l'ADEME de 30 000 €. Les crédits de l'autorisation de programme concernant le fonds qualité de l'air sont réajustés en fonction de la progression de l'opération de 255 000 €, les subventions ayant pris du retard en raison de la crise sanitaire COVID le crédit est diminué de 390 000 € ; ces recettes seront perçues en 2022. Pour la ZFE Zone à Faibles Emissions il est rajouté une somme de 40 000 €.

❖ **Direction construction aménagement foncier DCAF**

En investissement, des crédits complémentaires sont nécessaires pour le bâtiment H Ediacat à la Cité du Design pour 1 000 000 €.

500 000 € sont inscrits pour une avance versée à EPORA (convention) pour le site de la DOA à proximité du Musée d'Art Moderne et Contemporain.

Afin de regrouper tous les agents de collecte du secteur « Couronne », des travaux doivent être réalisés sur le centre technique de la Couronne pour 400 000 €.

En vue de la réalisation d'une patinoire métropolitaine, des crédits sont inscrits pour des indemnités de concours, et des études pour un montant de 377 000 €.

Dans le cadre des nouvelles opérations d'intérêt métropolitain, Akkers et Bellevue-Le Mont, les crédits sont réajustés de 132 000 € en dépenses et 66 000 € en recettes en raison de subventions de l'Etat dans le cadre du PPA.

80 000 € sont ajoutés pour des travaux de sécurité dans le stade Geoffroy Guichard et la réalisation de deux buvettes.

La réfection des portes des ateliers des bâtiments 242 Ouest et 243 nécessite un crédit complémentaire de 80 000 €.

Les crédits prévus dans le cadre du Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) Gier, Ondaine, Saint-Etienne Sud sont complétés de 68 000 € et des subventions de l'Etat sont inscrites pour 147 000 €.

Sur le site de Tissafil à la Grand-Croix, des crédits de 50 000 € sont nécessaires compensés par une subvention DSIL de 39 375 €.

Le crédit prévu pour des études de programmation et études techniques du centre de conservation et d'études des œuvres du MAMC est complété de 40 000 €.

16 900 € sont inscrits pour la réalisation d'une maquette numérique du stade Geoffroy Guichard.

Les crédits de paiement de plusieurs AP sont rephasés (pas de reports) :

- salle omnisports dans le Gier	4 265 809.37 €
- Ecrans acoustiques	1 721 100.00 € Recettes 1 000 000 €
- entrée Est de Rive de Gier	1 039 830.24 €
- Opérations de Restauration Immobilière (ORI)	604 988.50 €
- L'Horme – Pasteur	274 000.00 €
- rénovation des locaux du MAMC	100 000.00 € Recettes 196 000.84 €
- patrimoine Le Corbusier	41 777.38 €

❖ **Foncier**

En investissement, pour les transferts en pleine propriété de certains équipements un complément de crédit de 20 000 € est inscrit.

3.3 – Pôle action territoriale et proximité

❖ Valorisation des déchets et collecte des ordures ménagères

En fonctionnement, un avenant au marché d'élimination des déchets génère une économie (non prévisible lors de la construction du BP) de – 240 000 €, les crédits sont donc revus à la baisse.

En raison de la crise sanitaire COVID, le nettoyage des centres techniques doit être intensifié et cela nécessite 50 000 € de crédits supplémentaires. Pour la même raison, il y a nécessité d'annuler des titres émis pour la redevance spéciale en 2020 pour 20 000 €.

Dans le cadre de la démarche du tri des encombrants un crédit de 20 000 € est nécessaire pour le tri des meubles.

La convention des apports voisins sur les déchèteries avec Loire Forez Agglomération permet d'inscrire 10 000 € en recette. Il est possible d'inscrire également une recette de 10 000 € pour les déchets diffus spécifiques (DDS).

En investissement, 20 000 € sont inscrits pour la prise de participation au capital de la SCIC (société coopérative d'intérêt collectif) REBOUTEILE : consigne pour réemploi de bouteilles en verre (pour réduire la quantité de déchets à collecter et à traiter).

❖ Contrats rivières

En fonctionnement, la participation versée au syndicat mixte gérant la rivière COISE doit être ajustée de 2 400 €.

En investissement, les crédits d'investissement des différentes opérations de rivières sont ajustés tant en dépenses + 2 915 600 € qu'en recettes + 680 000 € afin de pouvoir prendre en compte les besoins supplémentaires notamment pour des acquisitions foncières sur les secteurs de Janon, la Grand-Croix et Furan et des travaux sur la voute du Furan.

❖ Voirie

En fonctionnement, différents remboursements de sinistres par les assurances (perçus en 2020 et en 2021) permettent d'inscrire une dépense de 83 446.60 € imputée sur les enveloppes voirie des communes. Des ajustements de crédits des enveloppes voirie de certaines communes, passant du fonctionnement à l'investissement sont prévus pour -100 982.15 €.

En investissement, sont inscrits :

- dans le cadre du plan de relance métropolitain : 2 700 000 € pour les ouvrages d'art et un premier abondement de 1 000 000 € sur les enveloppes voiries des communes,
- la réattribution de crédits d'un montant de 5 061 206.72 € sur les enveloppes des communes, les enveloppes de solidarité et de la voirie structurante correspondants aux sommes non consommées fin 2020.
- des crédits complémentaires sont nécessaires au vu de l'avancement des chantiers : 650 540 € sur les routes métropolitaines, 1 578 294.40 € sur les travaux des secteurs de Saint-Chamond et Saint-Etienne et les zones d'activité,
- 299 057.50 € pour l'opération Cotonne à Saint-Etienne financée par des subventions du Département, de la Région (PRIR) de 250 000 € et du FCTVA,
- 180 000 € pour l'opération boulevard de la corniche à Firminy équilibrée par une subvention de la Région de 150 000 € et du FCTVA,
- 150 000 € pour des paiements à effectuer au SIEL,
- les crédits de l'AP travaux colonel Marey sont rephasés -48 000 € en dépenses et 210 000 € en recettes (pas de report),
- 66 115.63 € correspondant à un remboursement d'assurance lié aux inondations encaissé en 2020,
- 42 719.03 € pour des régularisations de fonds de concours des communes,

- 25 000 € pour la convention Projet urbain « Aubépinés »,
- 15 322.73 € pour reconstituer les crédits des enveloppes des communes concernées suite à des titres émis pour des remboursements de travaux auprès de particuliers,
- 14 581.20 € de travaux d'abaissement de trottoirs et d'entrées charretières réalisés pour le compte de particuliers qui ont remboursés ces sommes en 2020,
- 12 530.51 € sont inscrits en dépense et en recette pour un avenant à la convention financière rue de la plagne à Saint-Paul en Jarez,
- 11 962.30 € pour des travaux réalisés sur la commune de Chagnon financés par des subventions du département et par le FCTVA.

❖ **Eaux pluviales**

En fonctionnement, un protocole transactionnel suite à un sinistre nécessite l'inscription d'une dépense de 50 824.99 €

❖ **Patrimoine - Achat**

En fonctionnement, les frais de nettoyage supplémentaires des locaux de Saint-Etienne Métropole dus à la crise sanitaire COVID entraînent une dépense de 48 000 €

En investissement, les différents aménagements de locaux de Saint-Etienne Métropole nécessitent l'inscription d'une dépense de 188 000 €. L'installation de la bulle à 6 coques, déplacée du MAMC à la Cité du design entraînent des frais d'électricité, d'espaces verts et de voirie pour 58 000 €.

-

3.4 – Pôle ressources

❖ **Informatique**

En investissement,

Des crédits pour des applications ou des logiciels sont prévus pour 6 850 €.

Pour l'organisation du télétravail l'acquisition d'ordinateurs portables et de licences pour organiser des réunions en Visio nécessitent une dépense de 112 000 € compensée par une subvention de la Région AURA (REATC-ELI) de 100 000 €.

Le renouvellement de copieurs entraîne une dépense supplémentaire de 25 000 € compensée en partie par un report de dépenses de financement d'évènements en raison de la crise sanitaire de -13 000 €.

❖ **Ressources humaines**

En fonctionnement, une recette de l'ANAH pour un poste de chef de projet à l'habitat est inscrite pour 29 319 €.

❖ **Communication – Marketing**

En fonctionnement, 7 000 € sont inscrits pour le rebond de la biennale de Lyon.

La convention avec TL7 pour la télévision locale nécessite un complément de crédit de 152 000 €.

❖ **Finances**

En fonctionnement, les différentes recettes fiscales, la TEOM ainsi que les dotations de l'Etat sont ajustées en fonction des notifications reçues au titre de 2021 pour un montant de 4 516 499 € (essentiellement CVAE 1,4 M€, CFE 2.5 M€ et TEOM 0.3 M€).

Le vaccinodrome mis en place Plaine Achille nécessite des crédits pour le gardiennage et les charges locatives (nettoyage, fluides) pour 671 113 € (dont 23 K€ en investissement).

En raison de la crise sanitaire du COVID, la dépense générée pour l'achat de masques, gel, lunettes de protection, lingettes désinfectantes et détergent est estimée à 150 000 €.

Une subvention d'équilibre au budget annexe Transport de 2 197 000 € est rendue nécessaire afin de prendre en compte la nouvelle politique tarifaire et les frais liés à la crise sanitaire COVID (nettoyage et désinfection des véhicules, gel mis à disposition des usagers).

En investissement, 10 000 000 € sont inscrits pour des versements de fonds de concours aux communes dans le cadre du plan de relance métropolitain.

Les crédits prévus pour le remboursement en capital de la dette sont ajustés de 300 000 €.

3 – Les impacts de la crise sanitaire COVID-19 :

La crise sanitaire COVID-19 aura des impacts sur les dépenses et les recettes 2021 de Saint-Etienne Métropole qui sont évaluées à :

- Dépenses en plus des services	182 980 €
- Annulation recettes de 2020	260 500 €
- Recettes en moins des services pour 2021	605 000 €
- Vaccinodrome	671 113 €
- Masques + produits à rembourser à VSE	<u>150 000 €</u>
Impact COVID au BS 2021	1 869 593 €

II - LE BUDGET ANNEXE TRANSPORT ET MOBILITE

Le Budget Supplémentaire annexe 2021 des transports et de la mobilité enregistré :

1 - Les reports d'investissements :

Le montant des reports s'élève à :

- 5 770 339.16 € en dépenses
- 2 600 000.00 € en recettes (emprunt)

Le financement de ces reports est assuré par le solde positif de la section d'investissement de 6 786 052.59 €

Le détail des reports pour chacune des opérations d'investissement du budget des transports figure au Compte Administratif 2020.

2 - Les inscriptions nouvelles au Budget Supplémentaire hors opérations d'ordre :

Les inscriptions nouvelles du Budget Supplémentaire s'élèvent à 28 556 677.09 € :

- 10 994 450.25 € en fonctionnement,
- 17 562 226.84 € en investissement.

D'une manière générale le financement des dépenses nouvelles doit être assuré par :

- l'excédent de fonctionnement et d'investissement reporté,
- diverses recettes supplémentaires constatées en fonctionnement ou en investissement,

2.1 - Les recettes disponibles pour le Budget Supplémentaire :

En fonctionnement :

- l'excédent reporté constaté au Compte Administratif 2020	14 896 288.25 €
- recettes de fonctionnement à diminuer.....	-901 838.00 €

En investissement :

- le solde d'exécution de la section d'investissement après financement des reports	3 615 713.43 €
- total des recettes d'investissement disponibles.....	579 886.00 €
- diminution de l'emprunt inscrit au BP	- 6 300 000.00 €

Soit un total de 11 890 049.68 €

2.2 – Utilisation des recettes disponibles :

Il est proposé d'affecter les recettes disponibles de la manière suivante :

En fonctionnement :

- des ajustements sur les dépenses du BP.....	-1 901 838.00 €
<i>(ces ajustements de dépenses font l'objet d'explication détaillées ci-après)</i>	
- provision pour remboursement de l'avance remboursable à l'Etat	2 000 000.00 €

Total des dépenses de fonctionnement..... 98 162.00 €

En investissement :

- des crédits pour dépenses provisionnelles.....	11 548 887.68 €
- des ajustements sur les dépenses du BP.....	243 000.00 €
<i>(Ces ajustements de dépenses font l'objet d'explications détaillées ci-après)</i>	

Total des dépenses d'investissement..... 11 791 887.68 €

Soit un total de 11 890 049.68 €

3 – Les ajustements par rapport au Budget Primitif :

En dépenses de fonctionnement, les inscriptions nouvelles concernent :

- La nouvelle politique tarifaire votée par Saint-Etienne Métropole sera à compenser au délégataire pour 1 300 000 €
- La désinfection des véhicules de la STAS ainsi que le gel mis à disposition des usagers devra être payée au délégataire pour une somme estimée à 500 000 €.
- La régie STAS, car la fréquentation est en baisse dans les transports en commun en raison de la crise sanitaire et de ses conséquences (télétravail, changement dans les modes de déplacement...); il faut donc diminuer les crédits de -4 000 000 € tant en dépenses qu'en recettes
- Des ajustements de crédits à la baisse (intérêts, frais de personnel, parc relais) sont à enregistrer pour – 1 013 000 €.
- Des régularisations d'écriture (tiers, TVA) sont à inscrire tant en dépenses qu'en recettes pour 1 311 162 €.

- La constitution d'une provision de 2 000 000 € pour le remboursement de l'avance faite par l'Etat de 11.4 M€.

Pour rappel l'avance est remboursable à compter de l'année suivant celle où le montant du VM + recettes commerciales est égal à la moyenne des montants perçus entre 2017 et 2019. Elle est remboursable en 6 ans et au plus tard en 2031

En recettes de fonctionnement, les recettes sont constituées d'une subvention d'équilibre du budget principal pour prendre en compte la nouvelle politique tarifaire et les frais liés à la crise sanitaire COVID (nettoyage et désinfection des véhicules, gel mis à disposition des usagers) et divers ajustements de recettes pour un total de 2 167 000 €.

En section d'investissement :

En investissement, les crédits de l'Autorisation de programme de la 3^{ème} ligne de tramway et celle de l'acquisition de trolleybus sont rephasés (pas de report) pour 243 000 € en dépenses et 579 886 € en recettes.

Il n'y a pas de nouvelles demandes, le solde du résultat de fonctionnement disponible est affectée à l'investissement, il se rajoute à l'excédent d'investissement, ce qui permet :

- de diminuer l'emprunt de – 6 300 000 €
- d'inscrire 1 840 000 € en dépenses imprévues et 9 708 887.68 € en dépenses provisionnelles.

III - LE BUDGET ANNEXE ZONES INDUSTRIELLES

Il est proposé dans un premier temps de prendre en compte la reprise du résultat constaté au Compte Administratif 2019 en recettes d'investissement soit 364 125.76 € et à l'affecter en remboursement d'avance au budget principal de Saint-Etienne Métropole.

En section d'exploitation, les mouvements proposés portent sur un ajustement des crédits inscrits en dépenses et en recettes en raison des mouvements constatés sur les cessions, les ajustements de travaux de branchement et de voirie et le décalage de certaines cessions en 2021 (solde 146 700 €).

En section d'investissement, est constatée une avance complémentaire du budget principal et une diminution du remboursement des avances faites au budget principal (solde 146 700 €).

On peut noter également des opérations d'ordre entre section, équilibrées en dépenses et en recettes, qui constatent les variations de stocks.

IV- LES BUDGETS ANNEXES ASSAINISSEMENT

A – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

1 - Les reports d'investissements :

Le montant des reports s'élève à :

- 5 776 921.73 € en dépenses

- 4 556 036.76 € en recettes

Soit un solde négatif de -1 220 884.97 € couvert par l'affectation du résultat de fonctionnement 2020

2- Les inscriptions nouvelles au Budget supplémentaire

Les inscriptions nouvelles du budget supplémentaire s'élèvent à 3 065 063.57 € dont :

- 865 063.57 € en dépenses de fonctionnement,

- 2 200 000.00 € en investissement

D'une manière générale le financement des dépenses nouvelles doit être assuré par :

- l'excédent de fonctionnement reporté,

- diverses recettes supplémentaires constatées en fonctionnement ou en investissement, le cas échéant le recours à l'emprunt

2.1- Les recettes disponibles:

En fonctionnement :

- l'excédent reporté constaté au Compte administratif 2020.....	3 010 063.57 €
- recettes de fonctionnement supplémentaires au BS	<u>55 000.00 €</u>
- Total des recettes de fonctionnement disponibles.....	3 065 063.57 €

En investissement :

- Affectation des résultats.....	3 584 980.37 €
- Solde négatif résultat reporté.....	- 2 364 095.40 €
- Solde négatif des reports.....	<u>- 1 220 884.97 €</u>
- Total des recettes d'investissement disponibles.....	0.00 €

2.2 – Utilisation des recettes disponibles:

En fonctionnement :

Il est proposé de répartir les recettes disponibles de la façon suivante :

- section de fonctionnement au budget supplémentaire.....	865 063.57 €
---	---------------------

(ces ajustements de dépenses font l'objet d'explications détaillées ci-après)

En investissement

Il est proposé de répartir les recettes disponibles de la façon suivante :

- réduction de l'emprunt prévisionnel.....	1 628 482.00 €
- ajustement des crédits.....	<u>571 518.00 €</u>
Soit un total de	2 200 000.00 €
Soit un montant total de dépenses de	3 065 063.57 €

3 – Les propositions nouvelles du budget supplémentaire

Globalement et par secteur de dépenses, ces inscriptions se présentent comme suit :

En section "Fonctionnement" :

En **dépenses** d'exploitation la majoration proposée des dépenses est de 865 063.57 €.

- 68 500 € pour le versement de l'intéressement à la vente de biométhane au prestataire du marché pour l'exploitation de la station Furania.
- 137 000 € de crédits supplémentaires pour permettre le reversement de redevance à la SAUR délégataire du SIAMVG (au titre de sa part et de celle du syndicat) en partie compensé par l'inscription d'une recette supplémentaire
- 5 000 € de complément de crédits pour le reversement de redevance à l'Agence de l'eau (inscription identique en recette)
- 451 863.57 € de divers ajustements de charges
- 202 700 € pour les régularisations sur exercices antérieurs

En **recettes**, il peut être inscrit 55 000.00 € supplémentaires (cf supra, 50 000 € de redevance SAUR/SIAMVG et 5 000 de redevance Agence de l'eau).

En section "Investissement" :

En dépenses d'équipement,

- l'inscription de crédits prévisionnels pour 571 518.00 €

Pour information,

Un virement de 150 000 € du chapitre 23 au chapitre 21 et en dépenses d'ordre, inscription de 760 000 € au titre de la reprise des réseaux d'assainissement de Novaciéries.

En **recettes**, il est possible de diminuer l'emprunt prévisionnel de – 1 628 482.00 €.

Pour information, en dépenses d'ordre, inscription de 760 000 € au titre de la reprise des réseaux d'assainissement de Novaciéries.

B – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

1 - Les reports d'investissements : néant

2 - Les inscriptions nouvelles au Budget supplémentaire

Les inscriptions nouvelles du budget supplémentaire s'élèvent à 73 742.78 € dont :

- 2 962.76 € en fonctionnement,
- 70 780.02 € en investissement.

D'une manière générale le financement des dépenses nouvelles doit être assuré par :

- l'excédent de fonctionnement reporté,
- diverses recettes supplémentaires constatées en fonctionnement ou en investissement,
- le cas échéant le recours à l'emprunt

2.1 - Les recettes disponibles pour le Budget supplémentaire :

En Fonctionnement :

- l'excédent reporté constaté au Compte administratif 2020..... 2 962.76 €

En Investissement:

- l'excédent reporté constaté au Compte administratif 2020 70 780.02 €

Soit un montant total de 73 742.78 €

2.2 - Utilisation des recettes disponibles :

Il est proposé de répartir les recettes disponibles de la façon suivante :

En fonctionnement

- ajustement des charges courantes..... 562.76 €

- ajustement des charges exceptionnelles..... 2 400.00 €

Soit un total de **2 962.76 €**

En investissement

- dépenses provisionnelles d'équipement..... 68 905.02 €

- diminution de l'emprunt prévisionnel..... 1 875.00 €

Soit un total de **70 780.02 €**

Soit un montant total de 73 742.78 €

3 – Les propositions nouvelles du budget supplémentaire

Globalement et par secteur de dépenses, ces inscriptions se présentent comme suit :

En section "Fonctionnement" :

En **dépenses**, les inscriptions nouvelles concernent les charges courantes pour 562.76 € dont 500.00 € pour les ANV et 2400 € pour les charges exceptionnelles (régularisations sur exercices antérieurs).

En section "Investissement" :

En **dépenses d'équipement** sont inscrits 68 905.02 € de crédits provisionnels.

En **recettes** il est possible de supprimer l'emprunt prévisionnel de 1 875.00 €

V- LE BUDGET ANNEXE EAU

1 - Les reports d'investissements :

Le montant des reports s'élève à :

- 3 554 944.82 € en dépenses
- 1 296 771.00 € en recettes

Soit un solde négatif de 2 258 173.82 €. En raison de la tenue d'une comptabilité analytique par service, l'affectation du résultat 2020 est de 3 800 894.67 € sans corrélation directe avec le besoin global de financement de la section d'investissement.

2 - Les inscriptions nouvelles au Budget supplémentaire (hors écritures d'ordre et doubles comptes)

Les inscriptions nouvelles du budget supplémentaire s'élèvent à 7 663 708.96 € dont :

- 758 255.25 € en dépenses de fonctionnement,
- 6 905 453.71 € en investissement

D'une manière générale le financement des dépenses nouvelles doit être assuré par :

- l'excédent de fonctionnement reporté,
- diverses recettes supplémentaires constatées en fonctionnement ou en investissement,
- le cas échéant le recours à l'emprunt

2.1 - Les recettes disponibles pour le Budget Supplémentaire :

En fonctionnement :

- L'excédent reporté constaté au Compte Administratif 2019	3 461 906.72 €
- Recettes complémentaires au BS.....	<u>19 688.53 €</u>
- Total des recettes de fonctionnement disponibles.....	3 481 595.25 €

En investissement :

- Affectation des résultats.....	3 800 894.67 €
- Excédent reporté.....	2 441 510.86 €
- Solde négatif des reports.....	- 2 258 173.82 €
- recettes complémentaires au BS	<u>197 882 €</u>
- Total des recettes d'investissement disponibles.....	4 182 113.71 €

Soit un total de 7 663 708.96 €

2.2- Utilisation des recettes disponibles :

Il est proposé d'affecter les recettes disponibles de la manière suivante :

En fonctionnement :

- des ajustements sur les dépenses du BP **758 255.25 €**

(ces ajustements de dépenses font l'objet d'explication détaillées ci-après)

En investissement :

- des ajustements sur les dépenses et les recettes du BP **6 905 453.71 €**

(ces ajustements de dépenses font l'objet d'explications détaillées ci-après)

Soit un total de 7 663 708.96 €

3 – Les ajustements par rapport au Budget Primitif

En section "Fonctionnement" :

En dépense d'exploitation, la majoration proposée des dépenses de 758 255.25 € résulte essentiellement d'inscriptions nouvelles afin d'ajuster les crédits nécessaires, à savoir :

- Un ajustement des charges à caractère général (615k€) notamment :
 - o sur les achats d'eau (20k€),
 - o les contrats de prestation (53k€).
 - o Les frais d'études (101k€) complément d'honoraires pour la mission d'étude du mode de gestion sur le territoire Furan.
 - o l'inscription de crédits prévisionnels pour l'équilibre de la section (441k€) sur divers comptes,
- Ajustement du chapitre 66 « charges financières » (13k€),
- 130 K€ à inscrire au chapitre 67 représentant
 - o Le remboursement aux communes en régie d'admissions en non valeurs ou d'effacements de dettes antérieures à la remontée de compétence
 - o Les annulatifs sur les rôles sur exercices antérieurs.

Pour les recettes, les inscriptions proposées portent sur des ajustements de crédits au chapitre 70 relatif aux produits des ventes d'eau (19 688.53 €).

En section "Investissement" :

- En dépenses, les inscriptions proposées correspondent à l'augmentation des crédits des dépenses d'équipement à hauteur de 2.8 M€. Dans certains cas celles-ci permettent d'assurer l'équilibre individuel du budget de la commune.
- En recettes, l'emprunt peut être réduit de 4.1 M€ compte tenu de l'autofinancement complémentaire de 2.6 M€ et des recettes complémentaires de subventions (195 882 €).

VI - LE BUDGET ANNEXE PARCS DE STATIONNEMENT

1 - **Les reports d'investissements** : néant

2 - **Les inscriptions nouvelles au Budget supplémentaire (hors écritures d'ordre et doubles comptes)**

Les inscriptions nouvelles du budget supplémentaire s'élèvent à 712 933.29 € dont :

- 391 124.22 € en fonctionnement,
- 321 809.07 € en investissement.

D'une manière générale le financement des dépenses nouvelles doit être assuré par :

- l'excédent de fonctionnement reporté,
- diverses recettes supplémentaires constatées en fonctionnement ou en investissement,
- le cas échéant le recours à l'emprunt

2.1 - Les recettes de fonctionnement disponibles pour le Budget supplémentaire :

En fonctionnement

- l'excédent reporté constaté au Compte administratif 2020 391 124.22 €

En investissement :

- l'excédent reporté constaté au Compte administratif 2020..... 321 809.07 €

soit un total de 712 933.29 €

2.2 - Utilisation des recettes disponibles :

Il est proposé de répartir les recettes disponibles de la façon suivante :

En fonctionnement

-ajustement des dépenses et recettes..... 391 124.22 €

En investissement :

-ajustement des dépenses d'équipement..... 321 809.07 €

Soit un total de 712 933.28 €

3 - **Les propositions nouvelles du budget supplémentaire**

En section "Fonctionnement" :

En **dépenses**, un ajustement des charges d'exploitation de 235 223.22 €

En **recettes**, l'inscription en recettes exceptionnelles de 155 901 € est supprimée.

En section "Investissement" :

En **dépenses d'équipement**, l'inscription de dépenses provisionnelles pour un total de 321 809.07 €,

VII - LE BUDGET ANNEXE RESEAUX DE CHALEUR

1 - Les reports d'investissements :

Le montant des reports s'élève à :

- 348 931.54 € en dépenses
- 682 312.00 € en recettes

Soit un solde positif de 333 380.46 €. En raison de la tenue d'une comptabilité analytique par réseau de chaleur, l'affectation du résultat 2020 est de 603 815.54 € sans corrélation directe avec le besoin global de financement de la section d'investissement.

2 - Les inscriptions nouvelles au Budget supplémentaire

Les inscriptions nouvelles du budget supplémentaire s'élèvent à 1 063 200.63 € dont :

- 74 634.16 € en dépenses de fonctionnement,
- 988 566.47 € en dépenses d'investissement

D'une manière générale le financement des dépenses nouvelles doit être assuré par :

- l'excédent de fonctionnement reporté,
- diverses recettes supplémentaires constatées en fonctionnement ou en investissement,
- le cas échéant le recours à l'emprunt.

2.1 - Les recettes disponibles pour le Budget Supplémentaire :

En fonctionnement :

- l'excédent reporté constaté au Compte Administratif 2020	783 234.16 €
- Ajustement des recettes de fonctionnement.....	<u>46 400.00 €</u>
- Total des recettes de fonctionnement disponibles.....	829 634.16 €

En investissement :

- Affectation des résultats.....	603 815.54 €
- Excédent reporté.....	- 703 629.53 €
- Solde positif des reports	<u>333 380.46 €</u>
- Total des recettes d'investissement disponibles.....	233 566.47 €

Soit un total de 1 063 200.63 €

2.2- Utilisation des recettes disponibles :

Il est proposé d'affecter les recettes disponibles de la manière suivante :

En fonctionnement :

- des ajustements sur les dépenses du BP..... 74 634.16 €

En investissement :

- des ajustements sur les dépenses et les recettes du BP 988 566.47 €
(ces ajustements de dépenses et recettes font l'objet d'explications détaillées ci-après)

Soit un total de 1 063 200.63 €

3 – Les ajustements par rapport au Budget primitif :

En section "Exploitation" :

Les inscriptions nouvelles en dépenses sont des ajustements budgétaires.

En section "Investissement" :

En dépenses, les inscriptions proposées concernent essentiellement des dépenses d'équipement :

- l'inscription de crédits de travaux et d'acquisitions prévisionnels 839 K€ afin d'assurer l'équilibre de la section
- ainsi que des crédits pour améliorer la signalétique des réseaux de chaleur (enseignes) 19 k€.
- Les crédits permettant le remboursement du capital sont ajustés de 4 300€.

En recettes, l'emprunt peut être réduit de 126 K€ compte tenu de l'autofinancement complémentaire de 755 K€.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré, approuve les Budgets Supplémentaires 2021, budget principal et budgets annexes présentés ci-dessus.

Ce dossier a été adopté à la majorité avec 5 voix contre et 5 abstentions :

Voix pour :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Abdelouahb BAKLI, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. Eric BERLIVET (pouvoir à M. Gaël PERDRIAU), Mme Nora BERROUKECHE, Mme Audrey BERTHEAS (pouvoir à M. Julien VASSAL),

Mme Michèle BISACCIA (pouvoir à M. Christian SERVANT), Mme Jennifer BONJOUR, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, Mme Nicole BRUEL, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Christophe CHALAND (pouvoir à M. Pascal GONON), M. Denis CHAMBE, Mme Catherine CHAPARD, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE (pouvoir à Mme Corinne SERVANTON), Mme Frédérique CHAVE, Mme Laura CINIERI, Mme Viviane COGNASSE (pouvoir à M. Jordan DA SILVA), M. Paul CORRIERAS (pouvoir à M. Jacques GUARINOS), M. Jordan DA SILVA, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET (pouvoir à M. Martial FAUCHET), M. Frédéric DURAND, Mme Véronique FALZONE, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON (pouvoir à M. Vincent BONY), Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL (pouvoir à M. Daniel GRAMPFORT), Mme Marie-Christine GOURBEYRE, Mme Marie-Eve GOUTELLE (pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE), M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON, M. Jacques GUARINOS, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Samy KEFI-JEROME (pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE), Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Bernard LAGET représenté par Mme Marie José MAKAREINIS, M. Denis LAURENT, M. Claude LIOGIER (pouvoir à M. Robert KARULAK), M. Julien LUYA (pouvoir à Mme Eveline SUZAT-GIULIANI), Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Yves MORAND représenté par Mme Christine HEYRAUD, Mme Solange MORERE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Marie-Jo PEREZ (pouvoir à Mme Nicole PEYCELON), M. Marc PETIT (pouvoir à Mme Christiane BARAILLER), Mme Nicole PEYCELON, M. Jean-Philippe PORCHEROT, Mme Clémence QUELENNEC (pouvoir à M. Gérard TARDY), Mme Brigitte REGEFFE, M. Hervé REYNAUD, Mme Laurence RICCIARDI, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE (pouvoir à Mme Brigitte REGEFFE), M. Christian SERVANT, Mme Corinne SERVANTON, M. Gilbert SOULIER, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Jacques VALENTIN, M. Julien VASSAL, Mme Eliane VERGER LEGROS

Voix contre :

M. Germain COLLOMBET, M. Jean DUVERGER, M. Olivier LONGEON, Mme Christel PFISTER, Mme Julie TOKHI

Abstentions :

M. Pierrick COURBON (pouvoir à Mme Laetitia VALENTIN), Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Ali RASFI, Mme Laetitia VALENTIN

**Pour extrait,
Le Président,**



Gaël PERDRIAU